



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°13

Sommaire : Stage et Colloque syndicaux, sortie des élèves, Grève, Evaluations, Direction, Maternelle, Direction, Direction, Direction, RDV de carrière, Lu au BO.



Les 1ères réunions d'INFO SYNDICALE du SNUipp-FSU commencent

dès Mercredi 26 septembre matin (Antibes)

Prévues aussi cette semaine: Cannes (Vendredi soir);

Carros et Grasse (Samedis matins)

Toutes les dates plus bas !



**ENSEIGNER :
EXÉCUTER OU
CONCEVOIR ?**
Quelles pratiques et
quels savoirs pour
démocratiser l'école ?

Colloque SNUipp-FSU : Le programme complet ici

**JEUDI 15 Novembre : " Ensemble reprenons la main sur
notre métier "**

à l'UFR Staps à NICE - 8h30/16h30

**En présence de Jacques Bernardin président du GFEN (groupe français d'éducation
nouvelle) et docteur en sciences de l'éducation,
de Francette Popineau Secrétaire générale du SNUipp-FSU.**

Le GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) est un mouvement de recherche et de formation en éducation. Son pari philosophique du « Tous capables » postule que chaque enfant a des capacités immenses pour comprendre et créer. Il récuse les critères usuels de réussite et d'échec. La réussite de tous passe par le refus d'une idéologie de la méritocratie, la création de conditions d'une égalité réelle contre « l'égalité des chances », la lutte contre le retour de l'idéologie des dons et du handicap socioculturel et l'individualisation à outrance.

Prévenir le SNUipp de votre participation par mail : snu06@snuipp.fr

Courrier à l'IEN dernier délai avant le 15 octobre

- COPIE au SNUipp-FSU : **TOUT EST ICI**
-

Quelques liens pour découvrir ce que défend le GFEN :
Formation et métier

Savoirs et apprentissages
Accueil site GFEN



MARDI 6 novembre STAGE Syndical

Réforme des retraites prévue par le gouvernement et informations sur la préparation de sa retraite.

Au siège du SNUipp-FSU de 8h30 à 16h30

Présence d'un secrétaire national du SNUipp-FSU.

Le programme de la journée ici

Courrier à l'IEN dernier délai avant le 6 octobre + COPIE au SNUipp-FSU :

TOUT EST ICI



Toutes les dates et lieux des réunions ici

INSCRIPTIONS pour les RÉUNIONS d'INFORMATION SYNDICALE: comment faire ?

Informez juste votre IEN en amont (48h avant au moins) de votre participation à la réunion en précisant la date et le lieu.

Modèle de courrier IEN : [ici](#)

Chaque collègue peut aller à la réunion qu'il veut sur l'ensemble du département.

* Pour rappel chaque collègue a droit à 2 demi-journées d'information syndicale hors temps de travail sur l'année.

Ce temps de réunion (6 heures) peut être dès lors **récupéré sur les 108 heures** hormis APC (concertations pédagogiques) **OU sur la "Journée de solidarité"**

Attention : contrairement à ce que disent certains IEN , nous avons l'accord de l'IA de récupérer sur les animations pédagogiques. Faites nous remonter les problèmes éventuels !

* Chaque collègue a également droit à 3 heures d'information syndicale sur le temps de travail.



Sortie des élèves à Nice : suite à l'intervention du SNUipp-FSU , l'IA va modifier la note relative aux modalités d'accueil et de sortie des élèves à Nice !

Fondé sur des informations erronées concernant la surveillance de la sortie des élèves, le protocole co-signé Ville de Nice et IA 06 a créé une grande confusion dans les écoles.

En omettant qu'à l'élémentaire, les élèves sont autorisés à quitter seuls l'école pour rejoindre leur domicile et en n'étendant pas la distinction maternelle/élémentaire à la question des responsabilités à l'issue du temps scolaire, la note prétend à tort que « l'enseignant est responsable des enfants (...) tant qu'ils ne sont pas (...) pour l'élémentaire rendus à leur famille, ou remis à la personne du périscolaire, même si l'heure de sortie réglementaire est dépassée. C'est faux.

A notre demande la note va être modifiée. Parution dans la prochaine lettre hebdomadaire.

Pour rappel Courrier du SNUipp-FSU 06 à l'IA



Budget 2019 : l'école primaire faussement dotée. Le SNUipp-FSU appelle à la grève le 9 octobre !

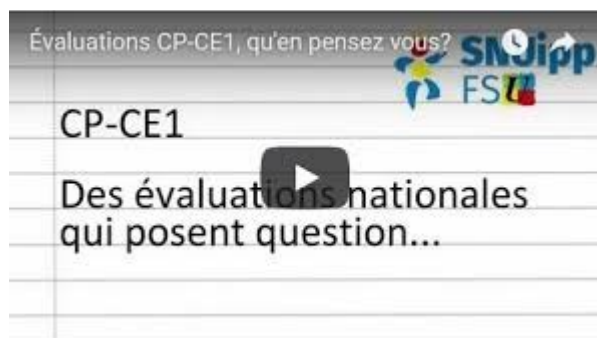
Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer vient de préciser les chiffres du budget de l'Éducation nationale pour 2019. Ils vont affaiblir le service public d'éducation.

2 600 suppressions de postes prévues dans le second degré et 400 emplois de moins pour les personnels administratifs. Les conditions d'enseignement vont se dégrader dans les collèges et les lycées où la hausse des effectifs d'élèves se poursuit. Les services administratifs déjà au bord de l'asphyxie vont connaître des difficultés accrues pour gérer les personnels.

Dans le même temps, le ministre annonce environ 1 900 créations de postes dans le premier degré avec pour ambition de terminer le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+. Ces créations ne suffiront pas à y parvenir puisqu'il aurait fallu prévoir 4 000 postes supplémentaires. Comme la baisse démographique ne permettra pas de compenser les manques, et on ne pourra éviter la suppression des « Plus de maîtres que de classes »

encore existants, la fermeture de nombreuses classes ou l'insuffisance de postes d'enseignants spécialisés.

[Lire la suite](#)



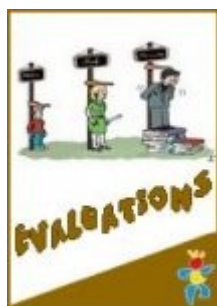
Evaluations : le SNUipp-FSU saisit la CNIL !

Dans un courrier adressé à la présidente de la CNIL, le SNUipp-FSU lui demande si le logiciel de saisie des données recueillies dans le cadre des évaluations nationales CP et CE1 a bien fait l'objet d'une demande d'avis ou d'autorisation.

« Afin de pouvoir rassurer les enseignants et enseignantes ainsi que les familles, nous souhaitons savoir si le logiciel de saisie des données a bien fait l'objet d'une demande d'avis ou d'autorisation (...) à moins qu'il n'existe des dispositions légales particulières permettant un traitement informatique dans le cadre des évaluations CP et CE1 de ce début d'année scolaire. »

Dans une [lettre adressée le 24 septembre à la présidente de la CNIL](#), le SNUipp-FSU lui demande si toutes les garanties en termes de protection des données recueillies dans le cadre des évaluations nationales CP et CE1 ont bien été prises par le ministère de l'Education nationale.

Le syndicat a dans le même temps écrit [au locataire de la rue de Grenelle](#) pour obtenir des clarifications et des assurances à ce même sujet. Il lui demande « dans le cas où la CNIL n'aurait pas encore délivré le récépissé nécessaire, de suspendre la transmission de telles données et de bien vouloir en donner consigne aux Directions départementales des services de l'Éducation nationale. »



Les évaluations : qu'en pensez vous ?

Alors que les livrets d'évaluation CP et CE1 sont arrivés dans les écoles, le SNUipp-FSU lance un appel à témoignages sur le vécu des enseignants et des élèves à propos de ces tests standardisés. Le syndicat met à disposition une adresse mail spécifique afin de recueillir les témoignages.

Déjà, les premiers retours font état de temps de passation explosés, d'élèves angoissés face à des tâches qu'ils ne parviennent pas à réaliser... Aussi, il est du rôle du syndicat de faire remonter la réalité de ce qu'il se passe dans les classes qui ne peuvent en aucun cas être des laboratoires, la réalité y étant bien plus complexe.

Aussi le SNUipp-FSU a créé une adresse mail spécifique pour permettre aux enseignantes et aux enseignants de laisser un témoignage qui pourra être rendu anonyme sur simple demande :

evaluations-jetemoigne@snuipp.fr.

Une démarche qui apparaît nécessaire dans un contexte où le ministère est resté sourd à la plupart des demandes du syndicat, notamment celle d'un moratoire dans le but de surseoir à la passation des évaluations.

Le SNUipp-FSU appelle dans l'attente les enseignants à reprendre la main sur ces évaluations (ne pas les faire passer dans l'immédiat, en sélectionner les items qu'ils jugent utiles à leurs élèves...) et les engage à ne pas faire remonter les résultats.



Suite au rendez-vous manqué des Assises de la maternelle fin avril, près de quinze associations et syndicats dont le SNUipp-FSU organisent le 17 novembre un grand Forum de la maternelle à la Bourse du travail de Paris.

Objectif : dire les enjeux et les conditions nécessaires à une scolarisation de qualité des moins de six ans.

[Lire la suite](#)

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELEZ PLUS TARD



Directions : premiers de corvée, sans indemnité !

L'IA demande aux directions d'école de procéder à une actualisation de ONDE mais ne verse pas l'indemnité de sujétions spéciales. Pour le SNUipp-FSU 06, les directions ne sont pas des premiers de corvée, privées d'indemnité. Les priorités sont ailleurs : les élèves, l'équipe, l'école, les familles.

Pour les dirlos, le numéro 119 de la lettre hebdo ne manque pas de culot !

Alors que l'IA demande aux directions d'école d'actualiser ONDE, en particulier deux rubriques hautement dispensables au bon fonctionnement de l'école (Langue vivante et Professions, Catégories Sociales des parents), l'administration annonce dans le même temps que l'indemnité de sujétions spéciales pour la direction ne leur sera pas versée avant novembre.

Le non versement de la part variable était devenu ces dernières années un regrettable rituel des débuts d'année scolaire. Cette année, l'administration fait beaucoup mieux et, pour des raisons techniques qui interrogent sur l'incapacité de l'institution à les anticiper, suspend l'intégralité du versement indemnitaire des directions d'école.

Alors, les directions, premiers de corvée sans indemnité ?

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas acceptable ! Le syndicat invite donc tous les collègues en fonction à reporter aux calendes grecques l'actualisation de ONDE.

[Lire la suite](#)

[Télécharger la motion et signer la pétition en ligne](#)



**Rendez vous de carrière 2017-2018 (6è et 8è échelon) :
voies de recours possibles .
Le SNUipp-FSU vous accompagne !**

[Notre dossier ici](#)

A noter : Les collègues en congé (maternité, maladie, ...) sur l'ensemble de l'année scolaire 2017/2018 et qui étaient parmi les éligibles aux rendez-vous de carrière, restent parmi les éligibles à l'avancement accéléré et leur situation sera examinée en CAPD.

Les collègues qui ont eu un rdv de carrière en 2017-2018, seront promouvables pour une promotion entre le 01.09.2018 et le 31.08.2019.

Les collègues qui ont eu un rdv de carrière en 2018-2019 seront promouvables pour une promotion comprise entre le 01.09.2019 et le 31.08.2020.

La CAPD des promotions devrait se tenir en décembre ou janvier. A ce jour aucune consigne du Ministère quant au barème pour les promotions accélérées.

Le SNUipp-FSU va demander un groupe de travail à l'IA.



Lu au BO n°34 du 20 septembre 2018

Liste d'aptitude : Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos